

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt et un février deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14/02/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Jean-Claude BASSET, Eric RIBIERE, Hervé VALADAS, Henri PALA, Bernard DUMONT, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger DESROCHE, Dominique DUNAUD, Gérard BARRAUD, Michelle DEMONET, Bernard POUSSIN, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Christine RIFFAUD, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Catherine GAUTHIER, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Odette WENCLIK, Jean-Pierre ESTRADÉ, Catherine CELESTIN, Maryse NAYROLLES, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012 – 050 : ACTIONS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que depuis octobre 2009, la communauté de communes de Noblat offre aux élèves des communes de son territoire l'apprentissage de la natation en milieu scolaire.

Monsieur le Président souligne que cette action est très appréciée.

Dans le but de promouvoir l'intercommunalité et ses différents services, Monsieur le Président propose que la communauté de communes de Noblat offre 2 entrées bassin à chaque enfant scolarisé dans une école maternelle (+ de 4 ans) ou élémentaire du territoire au début de chaque année scolaire.

Ainsi, l'ensemble des enfants de Noblat, qui bénéficie depuis 2ans de l'apprentissage de la natation, pourront mettre en pratique cet enseignement et profiter de l'espace Aqua'Noblat

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve cette action de communication

Autorise la communauté de communes de Noblat à offrir 2 entrées bassin à chaque enfant scolarisé dans une école maternelle (+ de 4 ans) ou élémentaire du territoire au début de chaque année scolaire.

Précise que ces entrées seront valables pendant toutes les périodes de petites vacances d'une année scolaire.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 22 février 2012

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ACTIONS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Date de transmission de l'acte : 27/02/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 27/02/2012

Numéro de l'acte : 2012-050 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120221-2012-050-DE

Date de décision : 21/02/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite

